

Registre des réclamations – Modèle & modalités d'accès

Mise à jour : 05/01/2026

Le registre des réclamations et suggestions fait partie du dispositif d'amélioration continue. Il permet de tracer les signalements, d'analyser les causes, de décider des actions correctives et de vérifier leur efficacité.

1. Modalités de dépôt

- Par email : admin@france-denturiste.fr
 - Par téléphone : 01 60 28 56 32 / 06 32 01 56 32
 - Via le formulaire de réclamation publié sur le site (procédure détaillée).

2. Enregistrement et traitement

- Enregistrement dans un outil de suivi qualité (incident qualité, action corrective, axes d'amélioration).
 - Accusé de réception sous un délai raisonnable, analyse et réponse documentée.
 - Si besoin : mise en place d'actions correctives/préventives, puis clôture après vérification.

3. Modèle de registre (extrait)

Note : le registre complet (historique et pièces associées) est conservé dans le dossier qualité interne et peut être communiqué aux auditeurs, financeurs ou autorités compétentes sur demande motivée.